

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

 **Grant Thornton**

29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Ipsos SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la modification de l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites de
performance**

MAZARS
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GRANT THORNTONSAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes au capital de 2 297 184 €
632 013 843 RCS Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Ipsos

Société anonyme au capital de 11 109 059 euros
Siège social : 35 rue du val de marne 75013 Paris
RCS Paris 304 555 634

Rapport des commissaires aux comptes sur la modification de l'autorisation d'attribution d'actions gratuites de performance

Assemblée Générale extraordinaire du 21 septembre 2021 - résolution n° 2

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225- 197-1 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la modification envisagée relative au rehaussement du plafond d'actions gratuites soumises à obligation de performance susceptibles d'être attribuées au Directeur Général de la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'Assemblée Générale mixte avait autorisé en date du 28 mai 2020, l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux appartenant à la société ou à des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, en France ou à l'étranger, ainsi qu'aux mandataires sociaux éligibles de la société.

Nous avons présenté un rapport à cette assemblée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, d'amender la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2020 et de rehausser le plafond d'actions gratuites soumises à obligation de performance susceptibles d'être attribuées annuellement au Directeur Général de 0,03% du capital de la société à 0,1% du capital de la société. Le plafond de 0,03% du capital applicable aux autres mandataires sociaux reste inchangé. Ce rehaussement est destiné à attribuer au Directeur Général le nombre d'actions gratuites soumises à obligation de performance prévu dans la politique de rémunération et correspondant, sur la base du cours de bourse des actions Ipsos à la date d'attribution, à une valeur représentant 180% de sa rémunération fixe, soit 1 350 000 euros.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur la modification envisagée relative au rehaussement du plafond d'actions gratuites soumises à obligation de performance susceptibles d'être attribuées au Directeur Général. Il nous appartient de donner notre avis sur cette modification envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du Conseil d'administration sur la modification envisagée relative au rehaussement du plafond d'actions gratuites soumises à obligation de performance susceptibles d'être attribuées au Directeur Général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la modification envisagée relative au rehaussement du plafond d'actions gratuites soumises à obligation de performance susceptibles d'être attribuées au Directeur Général.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-Sur-Seine, le 30 juillet 2021,

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Isabelle Massa

Solange Aïache